

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09 juin 2010

Présents:

Mme Hayat Mérabet, Directrice de l'école primaire

M.Christophe Schmitlin, enseignant

Mme Muriel Jaffrès, enseignante

M.Emmanuel Resbeut, enseignant

Mlle Anne-Laure Ludot, animatrice bibliothèque

Mlle Anouchka Flieller, enseignante

Mlle Toshiko Oki, professeur de japonais

M.Eric Herman, enseignant

Parents d'élèves :

Mme Alicia Lorvo :APE- Fapee

Mme Céline Viola : APE-Fapee

Mme Nathalie Etzenbach : APE-Fapee

Mme Corinne Aso-Massoni : AF-Fcpe

Mme Dominique Peguin-Ouedraogo : AF- Fcpe

Mme Marion Frenkenberg :AF-Fcpe

Mme Catherine Brix : AF-Fcpe

Mme Ayako Chauvel-Mizobé : AF-Fcpe

1 / Adoption du procès-verbal du rapport du conseil d'école du 7 avril 2010

Corrections adoptées à l'unanimité.

Madame la directrice propose de faire des procès-verbaux plus courts à l'avenir afin d'en faciliter la lecture.

2 / Rapport de mission de l' IEN

Madame la directrice explique la mise en place des mesures prises après le passage de l'Inspecteur.

Dérogation de 26 heures

Le lycée bénéficie d'une dérogation qui lui permet de donner aux enfants 26H de cours par semaine, contre 24H en métropole.

Au delà de cette dérogation, le cycle 3 (CE2, CM1, CM2) bénéficiait de 26 heures et trente minutes de cours. A partir de la rentrée 2010, l'inspecteur de l'Education Nationale a demandé que la situation soit régularisée et que le Lfjt s'aligne sur la zone Asie où le maximum est 26 heures. Les élèves du cycle 3 auront donc 26 heures de cours. Les enseignants rappellent qu'ils ont assuré cette demi-heure hebdomadaire pendant quatre ans sans contrepartie financière.

Quand et où éliminer cette demi-heure en trop? Mme Merabet propose de faire commencer les élèves du cycle 3 une demi-heure plus tard le mercredi, c'est à dire à 9h avec accueil des enfants à partir de 8h50.

Après discussion et pour tenir compte des demandes des parents qui souhaitent que l'on prenne en compte les contraintes des parents qui travaillent, il est décidé que cette demi-heure serait prise sous forme de 6 minutes par jour, en fin de journée. Le conseil d'école approuve cette mesure sous réserve pour les enseignants d'obtenir au préalable l'accord de leurs collègues.

Aide personnalisée

Les deux heures par semaine d'aide personnalisée (AI) ne seront plus faites durant les heures de langues, mais en dehors du temps scolaire, sous la forme d'une demi-heure quatre fois par semaine ou deux fois une heure (cycle 3 uniquement, choix à la discrétion de l'enseignant). Elle démarrera lors de la troisième semaine de septembre pour laisser aux enseignants le temps d'évaluer les besoins de chaque enfant. Ce sont des aides ponctuelles qui n'ont pas vocation à durer toute l'année. Deux possibilités sont présentées :

- Allonger la pause déjeuner (qui passerait d'une heure à une heure trente) pour tous les élèves, et en consacrer une demi-heure à l'AI pour que les enfants bénéficiaires ne soient pas privés de leurs activités périscolaires. La directrice parle de la difficulté

de trouver des surveillants pour cette demi-heure supplémentaire, et à les financer. Par ailleurs, les jours de pluie, la situation se complique ; trop d'enfants se retrouvant trop longtemps dans des espaces déjà exigus; le nombre d'accidents risquerait d'augmenter.

- Garder les enfants une demi-heure de plus après la fin des cours. Cela présente l'inconvénient de priver l'enfant de ses activités périscolaires, s'il en a, durant la prise en charge de l'aide personnalisée.

Une enseignante explique que l'aide ne concerne actuellement que 3 -5 élèves par classe à la fois, c'est-à-dire uniquement les enfants en grosse difficulté. Le changement qui va être mis en place est un retour aux instructions officielles, qui demandent que l'enfant puisse bénéficier de l'AI dès que le besoin s'en fait sentir, pour mieux comprendre une notion qu'il a du mal à acquérir par exemple. Le nombre d'enfants pris en AI devrait donc augmenter. Les parents pourraient signer un document en début d'année, autorisant l'enseignant à retenir les enfants en AI lorsque le besoin s'en fait sentir. Les familles seraient néanmoins prévenues systématiquement par avance par email au début de chaque période de soutien. Les parents d'élèves font remarquer que ce système sera plus difficile à mettre en place si l'AI a lieu après la fin des cours du fait des activités périscolaires. Ils demandent si les enseignants font bien soixante heures d'AI chacun par an, on leur assure qu'ils en font bien plus.

Une dernière idée est avancée par des parents d'élèves : de commencer les cours à 9h pour tout le monde et que les enfants soient pris en AI de 8h30 à 9h.

Un deuxième axe d'aide individualisée va être mis en place à la rentrée. Les enseignants devant effectuer 26 heures de cours devant les élèves, il a été décidé que pendant les cours de langues les enseignants « libérés » iront dans les classes de leurs collègues prendre en charge un petit groupe d'élèves, ayant une difficulté bien ciblée. Les enseignants travailleront alors en binômes avec l'enseignant de la classe où ils interviendront.

Evaluations

Évaluations sur 5 périodes dans l'année et non plus par trimestre. Mme Merabet explique qu'il va falloir harmoniser les systèmes d'évaluation et que cela prendra un peu de temps. En conséquence l'application du nouveau système d'évaluation se fera progressivement

dans le courant du premier trimestre. Une information sera diffusée aux parents à la rentrée.

Devoirs à la maison

Il n'y aura plus de devoirs écrits à la maison. Ils seront remplacés par des travaux de mémorisation et de lecture sur un temps calculé et défini qui ne dépassera pas quinze minutes pour le cycle 2, et de vingt à trente pour le cycle 3. Le type de devoir donné est une révision de travail fait en classe et que l'enfant sait faire en toute autonomie. L'AF-Fcpe demande s'il ne faudrait pas réfléchir au fonctionnement de Cap+ et des études surveillées. Madame Mérabet répond qu'elle a rencontré les coordinatrices de Cap + et confirme qu'une réflexion concertée est en cours. Les enseignants précisent qu'il y aura toujours besoin des études surveillées pour faire réciter les poèmes et vérifier la bonne lecture.

Les parents d'élèves demandent à l'école de communiquer à l'ensemble des parents tous les détails concernant les nouvelles directives et leur mise en place dès que cela sera possible. La directrice assure que ces points seront explicités à tous les parents lors des réunions de rentrée parents-enseignants.

3 / Règlement intérieur

Le règlement intérieur sera modifié comme il en a été discuté lors du 2^{ème} conseil d'école.

Respect des horaires en maternelle

Madame Merabet souhaite mettre fin aux retards des parents aux sorties des classes de maternelle. Il n'est pas rare que ceux-ci atteignent une heure. A partir de la rentrée 2010 il est ajouté au règlement intérieur qu'au terme de dix minutes de retard l'élève sera conduit à la garderie. Tout quart d'heure entamé sera facturé au prix de l'heure. Les heures de sortie seront comprises entre 15h et 15h10 et non plus 15h15.

Horaire à modifier en cycle 3

Voir ci-dessus.

Certificat médical en cas d'absence prolongée

Les certificats ne seront plus demandés au bout de deux jours d'absence, mais au bout d'une semaine (7 jours). Un mot d'excuse (ou un courriel) est nécessaire pour toute absence.

Madame Jaffrès propose de mettre en place un système similaire à celui des maternelles japonaises avec un protocole en fonction des maladies infectieuses, et un certificat de non-contagion à faire signer par le médecin (le format serait fourni par le LFJT), qui autoriserait le retour de l'enfant en classe.

Administration des médicaments

Les médicaments ne seront administrés à l'école qu'en cas de maladies chroniques, à la suite de la mise en place d'un PAI, projet d'accueil individualisé. Mme Merabet explique qu'il y a eu beaucoup d'abus de la part de parents qui renvoient leurs enfants à l'école alors qu'ils sont encore malades et sous médication. Aucun médicament ne sera délivré pour des maladies ponctuelles ou infectieuses. Une exception sera faite pour des soins après intervention chirurgicale par exemple.

Interdiction du port de chaussures en plastique

Crocs et autres tongs en plastiques sont interdites parce qu'estimées dangereuses et incompatibles avec la pratique d'un sport.

Les parents d'élèves demandent qu'une mention soit rajoutée dans le chapitre sécurité, indiquant de façon explicite que les enfants doivent respecter l'intégrité physique de leurs camarades.

4 / Rentrée échelonnée en maternelle

Un courrier sera envoyé prochainement aux parents pour leur expliquer l'échelonnement de la rentrée 2010 en petite section. L'objectif est d'assurer un meilleur accueil des tout petits. Ils rentreront sur 3 jours et seront 8 ou 9 maximum chaque jour.

5 / Sécurité aux abords de l'école

Une réunion aura lieu prochainement pour réfléchir sur ce point. Malgré la demande des parents d'élèves, la directrice explique que les ATSEM ne pourront pas assister les parents pour assurer la sécurité à la sortie de l'école. La sécurité en dehors de l'école est une question de responsabilité individuelle.

6 / Point sur l'organisation de la fête de l'école

Madame Merabet apprécie le fait que les préparatifs soient très bien cadrés et que l'organisation mise en place pour assurer la réussite de cette journée très efficace. Des

parents d'élèves précisent qu'il faudra commencer les préparatifs beaucoup plus tôt l'année prochaine.

En cas de pluie, la fête sera reportée au dimanche, puis annulée s'il pleut également le jour de repli.

7 / Questions diverses

Effectifs pour 2010-2011 : Madame Merabet annonce que pour le moment les effectifs confirmés sont de 521 élèves et incertains pour 92 enfants (contre 78 l'an passé à la même date). On table donc sur environ 550-560. Lors du Conseil d'Administration, la direction du LFJT s'est engagée à ne pas modifier le nombre de classes. En revanche, il est possible que l'on atteigne 28 élèves par classe en maternelle (c'est déjà le cas d'une classe bilingue en maternelle). S'il y a plus d'inscriptions en maternelle, on ouvrirait une classe de plus en cycle 1. En élémentaire on pourrait avoir 2 à 3 classes de double niveau.

Le budget pédagogique a augmenté de 2%. Il sera plus élevé en classe bilingue et en maternelle. Une dotation plus importante est allouée en direction d'achat de livres et matériel pédagogique. L'enveloppe consacrée aux projets pédagogiques a presque doublé.

Voyages scolaires : Les parents d'élèves demandent des précisions sur les conditions de rapatriement des élèves malades ou accidentés lors de voyages scolaires. Madame Merabet explique que les frais sont à la charge des familles et de leurs assurances privées. Les frais médicaux sont en revanche couverts par l'assurance de l'école. Les parents d'élèves demandent à ce que le budget des voyages scolaires ne dépassera pas 50 000¥ par enfant. C'est acquis.

Frais de scolarité des classes bilingues : Les parents d'élèves demandent pourquoi les frais de scolarité des classes bilingues en maternelle sont identiques aux autres classes dites classiques alors qu'ils sont plus importants au primaire. Ils soulignent que le différentiel entre les deux filières n'étant pas répercuté en maternelle, ce surcoût est financé par les parents qui ont choisi d'inscrire leur enfant en filière classique. Madame Merabet indique que cette question est du ressort du conseil d'établissement. Elle organisera une réunion avant la fin de l'année scolaire afin que l'ordonnateur et l'intendant puissent répondre aux interrogations des associations de parents d'élèves.

Classe bilingue franco-japonaise : Au vu des effectifs prévus, la classe bilingue franco-japonaise ne se fera pas. Mme Jaffrès rappelle le soutien des enseignants à la création de

cette classe qui aurait dû exister avant même la classe bilingue anglais-français. Les parents d'élèves demandent que soit envisagée la mise en place d'une section japonaise si la classe bilingue franco-japonaise ne se fait pas. Madame Merabet affirme que la direction a toujours été favorable à cette création. Des études sont menées depuis plus de deux ans. Elle promet de réfléchir et de prendre des informations auprès des responsables en ce qui concerne la section bilingue à défaut de classe bilingue.

Classe de japonais hors temps scolaire: Les parents d'élèves demandent si l'école pourrait organiser des classes de japonais hors du temps scolaire. Beaucoup d'enfants du LFJT prennent des cours de japonais en dehors de l'école. Si ces classes étaient organisées par l'école, il y aurait une garantie de qualité et de cohérence. La directrice répond que cette proposition n'est pas envisagée pour l'instant mais pourquoi ne pas l'imaginer dans le cadre d'activités périscolaires.

Réunion de coordination primaire - secondaire pour le Japonais: Madame Merabet annonce qu'une réunion aura lieu le 15 juin pour l'harmonisation de l'enseignement du japonais. Elle réunira la conseillère pédagogique Madame Pin , le coordinateur de japonais M.Giraud et les enseignantes.

Conseiller pédagogique : L'APE -Fapee informe le conseil qu'elle a adressé un courrier à la Directrice de l'AEFE et à la Provisoire du LFJT pour demander le passage à plein temps du conseiller pédagogique du primaire. Avec un projet linguistique fort et une avancée dans le cursus bilingue, il est primordial pour l'école de renforcer l'encadrement pédagogique. L'APE-Fapee n'a pas reçu de retour officiel à sa lettre. Madame Merabet répond que l'AEFE n'est pas favorable et rajoute que le poste de conseiller pédagogique à mi-temps risque de ne pas être reconduit lorsqu'il arrivera à son échéance dans deux ans. Les tendances actuelles sont de nommer les conseillers pédagogiques en leur assignant une mission spécifique avec un mi-temps dans la classe pour qu'ils puissent garder un contact permanent avec les élèves.

Développement du français oral : Les parents d'élèves souhaitent que les enseignants leur apportent des idées pour développer le français oral et parlé chez les enfants, notamment en direction de ceux pour qui le français n'est pas parlé à la maison et proposent l'idée d'une vidéothèque parentale à l'intérieur des classes : chaque famille apportant un dvd en début d'année. Une autre idée serait que les enseignants fassent part aux familles des options existant pour voir des émissions en français, comme par exemple le site gratuit de TV5 sur ordinateur.

